



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coopération et coordination  
des politiques et des programmes, notamment  
en fournissant de nouvelles orientations  
au Partenariat de collaboration sur les forêts**

### **Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport sur le renforcement de la coopération donne un aperçu de certaines des activités menées depuis la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts en ce qui concerne le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes des organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux concernés, notamment le Partenariat de collaboration sur les forêts, s'agissant des questions intéressant les forêts.

Il a pour objet de faciliter les délibérations des États Membres au sujet de la coordination intersectorielle des politiques et des programmes, lorsque se tiendra la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il suggère de nouvelles possibilités de coopération, à la lumière du thème général de la neuvième session, « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

\* E/CN.18/2011/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Coopération et coordination des politiques et des programmes à l'échelle du système. . . . .	3
III. Coopération avec les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, des programmes des Nations Unies, des mécanismes financiers multilatéraux et d'autres entités internationales . . . . .	5
IV. Implication des parties prenantes . . . . .	10
V. Initiatives à l'appui du Forum menées par des pays ou des organisations . . . . .	11
VI. Coopération avec les partenariats et les processus régionaux et sous-régionaux . . . . .	13
VII. Questions devant être examinées plus avant . . . . .	13
Annexe	
Projet de directives pour les initiatives à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts menées par des pays, des organisations, des régions ou de grands groupes . . . . .	15

## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 1/1, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé d'examiner le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes à chacune de ses sessions. Le présent rapport reprend la structure des rapports passés et donne un aperçu des activités menées depuis la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts en ce qui concerne le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes des organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux concernés, notamment les Conventions de Rio et le Partenariat de collaboration sur les forêts, s'agissant des questions intéressant les forêts. Il met en avant de nouvelles possibilités de coopération, à la lumière du thème général de la neuvième session, « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

## **II. Coopération et coordination des politiques et des programmes à l'échelle du système**

### **A. Conseil économique et social et Assemblée générale**

2. Dans sa résolution 61/6 sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil devrait procéder à un examen annuel au niveau ministériel dans le cadre de son débat de haut niveau et l'a prié d'envisager d'instaurer un forum pour la coopération en matière de développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Les thèmes respectifs des examens ministériels annuels de 2009 et 2010 ont été « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale » et « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris au niveau international pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ».

3. En 2009 et en 2010, le secrétariat du Forum a apporté un appui technique à la préparation de l'examen ministériel annuel, en communiquant les décisions pertinentes du Forum des Nations Unies sur les forêts et les éléments d'information voulus afin qu'ils soient incorporés dans les documents officiels publiés au titre dudit examen. Par ailleurs, le Président du Bureau de la neuvième session du Forum et le secrétariat du Forum ont participé à la réunion du Bureau du Conseil économique et social et des présidents des commissions techniques, qui a eu lieu en janvier 2010 à New York, et ont fourni au Forum une documentation sur le thème de l'examen ministériel annuel de 2010, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les autres thèmes abordés pendant cette réunion ont été le renforcement de la coopération et de la cohésion entre le Conseil et ses commissions techniques. Le Président du Bureau de la neuvième session du Forum a souligné l'importance de la coopération entre le Conseil économique et social et ses commissions techniques, qui profite à ces dernières comme au Conseil, et grâce à laquelle les principaux sujets de préoccupation des commissions sont pris en compte dans les conclusions ou décisions du Conseil.

## **B. Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement**

4. La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale tenue en septembre 2010 a été l'occasion de passer en revue les progrès réalisés vers l'accomplissement des objectifs du Millénaire et a suscité l'intérêt des membres les plus éminents des gouvernements. Le secrétariat du Forum a contribué à l'établissement du rapport du Secrétaire général et d'autres documents pertinents en prévision de la Réunion. Le secrétariat a également apporté un appui technique lors de la préparation des documents d'information destinés aux diverses tables rondes, en particulier celui sur le développement durable, avec pour objectif de faire ressortir la contribution des forêts à l'accomplissement des objectifs du Millénaire. Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 7, les gouvernements se sont engagés à renforcer la détermination politique et l'action menée à tous les niveaux afin que les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts soient atteints et que la gestion durable de tous les types de forêts se concrétise : il serait ainsi possible, grâce à l'élaboration d'une approche intégrée et plus efficace du financement des activités nécessaires à ces fins, de réduire la perte de couverture forestière et d'améliorer les moyens de subsistance de ceux qui dépendent des forêts. La participation des populations locales et autochtones et d'autres partenaires compétents, la promotion de la bonne gouvernance aux niveaux national et international ainsi que le renforcement de la coopération internationale face aux menaces que font peser les activités illicites ont été décrits comme autant de facteurs favorables à la réalisation de l'objectif 7.

## **C. Commissions techniques du Conseil économique et social et commissions régionales**

### **Activités du secrétariat du Forum dans le cadre du Département des affaires économiques et sociales**

5. Le secrétariat du Forum a continué de participer activement aux activités internes du Département des affaires économiques et sociales et il a coprésidé le Groupe de travail sur les changements climatiques, l'Équipe spéciale sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement, l'Équipe spéciale intradépartementale chargée des questions autochtones et l'équipe spéciale sur la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Conférence Rio +20). Le secrétariat contribue chaque année au rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social et communique des éléments d'information et des recommandations pratiques en rapport avec les thèmes examinés par le Conseil. Le secrétariat a également établi deux notes d'orientation, sur le financement des options avancées pour préserver les forêts et combattre les changements climatiques et sur le programme ONU-REDD, réponse écologique aux changements climatiques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Consultables en anglais aux adresses suivantes : <http://www.un.org/esa/policy/policybriefs/policybrief15.pdf> et <http://www.un.org/esa/policy/policybriefs/policybrief16.pdf>.

## **D. Instance permanente sur les questions autochtones**

6. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Instance permanente sur les questions autochtones ont continué de travailler ensemble; le secrétariat participe aux travaux du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones ainsi qu'à ceux de l'Équipe spéciale chargée des questions autochtones. Il a contribué à la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (avril 2010) et a participé à une table ronde sur les peuples autochtones et les forêts qui a permis de mettre en relief la contribution des peuples autochtones à la gestion durable des forêts et les possibilités offertes par l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts pour ce qui est d'attirer l'attention des hauts responsables politiques sur les forêts et les peuples autochtones. Les participants à la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts seront saisis de la déclaration adoptée à l'issue de la table ronde. Le grand groupe des peuples autochtones joue un rôle actif dans les dialogues multipartites du Forum.

## **III. Coopération avec les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, des programmes des Nations Unies, des mécanismes financiers multilatéraux et d'autres entités internationales**

7. À sa huitième session, le Forum a invité les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier les Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à continuer d'intégrer la gestion durable de tous les types de forêts à leurs stratégies, selon les circonstances. Le Forum a aussi invité les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans les limites de leurs moyens, conformément à leurs mandats et sur demande, à appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud concernant la gestion durable des forêts, notamment grâce à l'organisation d'ateliers et à la prestation d'une assistance technique, sous réserve que des ressources soient disponibles. Il a encouragé les États Membres à faire en sorte, en particulier, que leurs coordonnateurs nationaux pour le Forum, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) coopèrent davantage, ce qui aurait pour effet de faciliter la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts au plan national et aux autres échelons appropriés, mais aussi à partager des données d'expérience lors de la neuvième session du Forum. Les organisations internationales compétentes, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, contribuent avec détermination à l'action menée dans le secteur forestier.

8. Toujours à sa huitième session, le Forum a prié son secrétariat de réfléchir, avec les secrétariats des Conventions de Rio, à des modalités et à des possibilités de collaboration et de coopération et d'élaborer des activités conjointes ciblées en

rapport avec l'Année internationale des forêts (Forêts 2011) et de faire rapport sur les progrès réalisés à la neuvième session du Forum. Le secrétariat du Forum travaille en collaboration avec les programmes des Nations Unies, les secrétariats des Conventions de Rio et d'autres entités internationales à la conception d'initiatives pour la célébration de Forêts 2011. Un aperçu de ces activités figure dans le rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale des forêts (E/CN.18/2011/7).

9. Enfin, le Forum a pris note, en particulier, des possibilités de coopération et de coordination offertes par les Conférences des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (septembre 2009, Buenos Aires), à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2009, Copenhague) et à la Convention sur la diversité biologique [octobre 2010, Nagoya (Japon)]. Le secrétariat du Forum y a participé de près et demeure activement engagé dans les travaux actuellement menés en collaboration.

#### **A. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

10. Les secrétariats du Forum et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont signé un mémorandum d'accord : ils cherchent à déterminer les lacunes et les possibilités offertes en matière de financement de la gestion durable des terres et des forêts ainsi que les facteurs qui y font obstacle ; l'accord en question est axé sur l'élargissement de la gestion durable des forêts, au-delà des forêts tropicales humides, aux forêts sèches et aux arbres situés hors forêt.

11. Le secrétariat du Forum a pris part à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue à Buenos Aires en septembre 2009, et ses représentants ont participé activement au débat de haut niveau, notamment en animant une table ronde. Il a également inauguré une collaboration avec le secrétariat de la Convention et d'autres partenaires en matière d'activités liées à la dégradation des sols, sous les auspices du Groupe de la gestion de l'environnement.

#### **B. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

12. Le secrétariat du Forum a participé à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2009 à Copenhague. À cette occasion, le secrétariat du Forum et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), organisation membre du Partenariat de collaboration sur les forêts, ont organisé conjointement avec d'autres membres du Partenariat la troisième Journée de la forêt, à laquelle près de 1 600 représentants de gouvernements, du monde scientifique et universitaire et d'organisations des grands groupes ont participé. Lors de trois séances semi-plénières, il a été débattu de l'atténuation, de l'adaptation et de la dégradation, et huit ateliers d'apprentissage parallèles ont permis d'aborder d'autres questions liées aux forêts et aux changements climatiques. Une synthèse des réponses apportées par les participants à une série de questions posées pendant les

séances semi-plénières a été établie et présentée au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

13. La collaboration au titre de la Convention-cadre s'est poursuivie pendant la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier, tenue à Nairobi en septembre 2010, à laquelle a participé le secrétariat de la Convention, qui a fait un exposé sur le financement forestier. Le secrétariat du Forum continue d'œuvrer aux côtés des autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et, pendant la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a coorganisé la quatrième Journée de la forêt à Cancún (Mexique).

### **C. Convention sur la diversité biologique**

14. La dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2010. Lors de cette conférence, les États Membres ont pris des décisions relatives à trois objectifs interdépendants : le nouveau Plan stratégique pour la Convention, couvrant la période 2011-2020; les activités à mener dans le cadre d'une stratégie de mobilisation des ressources et les indicateurs applicables à la mise en œuvre de ladite stratégie; le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le Plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique, ou « Objectif d'Aichi », inclut 20 objectifs principaux, articulés autour de cinq buts stratégiques. Parmi les objectifs intéressant les forêts, les États Membres sont convenus de réduire au moins de moitié ou, lorsque ce serait possible, à près de zéro le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts, et à remettre en état au moins 15 % des zones dégradées, au moyen de projets de conservation et de restauration. L'Objectif d'Aichi doit constituer la référence en matière de biodiversité pour le système des Nations Unies dans son ensemble.

15. Lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, plusieurs décisions intéressant les forêts et inscrites à l'ordre du jour, notamment sur la biodiversité des forêts, les zones protégées et l'utilisation durable de la diversité biologique, ont également été prises. La coopération entre les deux secrétariats a été examinée au titre du point de l'ordre du jour consacré à la biodiversité des forêts : on s'est concentré sur le cadre de collaboration entre les secrétariats du Forum et de la Convention sur la diversité biologique et sur le mémorandum d'accord que les secrétariats avaient tous deux signés en 2009. Leur collaboration contribuera à faire progresser l'exécution du programme de travail de la Convention en matière de biodiversité des forêts, ainsi que la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Les États Membres sont convenus d'apporter leur appui à des activités de renforcement des capacités axées sur la biodiversité des forêts et les changements climatiques menées conjointement par les deux secrétariats, à promouvoir la coopération régionale, notamment la coopération Sud-Sud sur les forêts, et à rationaliser la remontée d'informations concernant les forêts, en coopération avec le Partenariat de collaboration sur les forêts. La Conférence a également souligné les possibilités exceptionnelles que présentera l'Année internationale des forêts en termes de sensibilisation à la biodiversité des forêts et encouragé les donateurs à financer les

activités relatives à Forêts 2011, ainsi qu'un poste commun dont le titulaire serait basé dans les locaux du secrétariat du Forum.

#### **D. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

16. La coopération et la coordination étroites entre le secrétariat du Forum et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en particulier son Département des forêts, se sont poursuivies. Le secrétariat du Forum a participé à la vingtième session du Comité des forêts, qui s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, en octobre 2010. Il y a présenté des messages du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier du Forum. Le Groupe spécial a appelé de ses vœux une collaboration étroite avec la FAO et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux aux fins de l'élaboration et de l'application au plan national de politiques forestières et de législations sur le financement forestier. Le Comité des forêts a invité le Forum à utiliser les résultats de l'Évaluation des ressources forestières mondiales pour 2010-2015 pour mesurer les progrès réalisés vers une gestion durable des forêts. Le secrétariat du Forum a invité la FAO à coopérer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts s'agissant du financement forestier, à l'appui des travaux du Groupe spécial. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio +20), le Comité des forêts a recommandé que les États membres de la FAO mettent en relief la contribution des forêts aux objectifs fixés à l'échelle mondiale en matière de développement lors de la neuvième session du Forum, de manière à accroître la visibilité des forêts au plan international, et participent activement à l'Année internationale des forêts.

#### **E. Programme des Nations Unies pour l'environnement et Fonds pour l'environnement mondial**

17. À sa huitième session, le Forum a pris acte des besoins spécifiques des pays dotés d'écosystèmes fragiles, notamment les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière. À la session extraordinaire de sa neuvième session, tenue en octobre 2009, le Forum, par sa résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, a décidé d'instaurer un processus de facilitation du financement forestier. Dans le cadre de ce processus, le secrétariat du Forum, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a conçu une initiative qui a pour objet de déterminer les lacunes et les possibilités offertes en matière de financement de la gestion durable des forêts, ainsi que les facteurs qui y font obstacle, à l'usage des petits États insulaires en développement et des pays à faible couverture forestière. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre le secrétariat du Forum, agent d'exécution, et le PNUE, agent de réalisation. En septembre 2010, les deux organismes ont signé à Nairobi une lettre d'accord dans laquelle ils se sont engagés à élaborer et à exécuter le projet ensemble, avec un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les composantes II et III du projet sont en cours d'élaboration, en coopération étroite avec le PNUE. La composante II prendra la forme de quatre ateliers internationaux (deux seront organisés dans de petits États insulaires en développement et deux dans des pays à faible couverture forestière), pendant

lesquels les participants pourront examiner les conclusions des travaux initiaux et s'engager plus à fond dans le projet. La composante III consistera à réviser les analyses initiales et à mettre au point une stratégie de communication destinée à l'ensemble des parties prenantes du financement forestier.

18. Le FEM a octroyé une subvention de 1 million de dollars des États-Unis au titre de la mise en œuvre des composantes II et III du projet, insufflant ainsi une dynamique au processus de facilitation du financement forestier, qui a pour objet d'aider les pays à mobiliser des ressources financières destinées aux forêts. Le FEM et le secrétariat du Forum ont l'intention de continuer à collaborer étroitement dans un proche avenir, et ce d'autant plus que le FEM a récemment créé une nouvelle modalité de financement spécifiquement axé sur la gestion durable des forêts, la réduction des émissions liées au déboisement et la dégradation des forêts, « plus » la conservation (REDD plus).

## **F. Organisation internationale des bois tropicaux**

19. Le secrétariat du Forum continue à travailler en coopération étroite avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Un haut responsable de l'OIBT a été détaché au secrétariat du Forum pour une période de 12 mois, avec pour mission de faciliter la coopération entre le Forum et l'OIBT. Afin de faire franchir un nouveau cap à leur coopération, l'OIBT et le secrétariat du Forum ont conclu un mémorandum d'accord qui servira de cadre au renforcement de leur coopération et de leur collaboration, l'objectif étant de faciliter l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et l'exécution du programme de travail pluriannuel du Forum, ainsi que des plans d'action, programmes de travail biennaux et programmes thématiques de l'OIBT. Ce mémorandum d'accord porte sur la période 2010-2015 et les principaux volets en sont les suivants : a) collaborer aux fins de la sensibilisation aux liens importants qui existent entre forêts et environnement, création d'emplois, réduction de la pauvreté et accomplissement des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire; b) œuvrer de concert pour mieux comprendre la contribution potentielle du secteur forestier à l'économie « verte » et élaborer des outils appropriés à l'intention des gouvernements, du secteur privé et des collectivités locales, en particulier; c) tirer parti de l'Année internationale des forêts (2011) pour mettre en relief les liens entre les forêts et le développement durable; d) faire en sorte qu'un membre du personnel/consultant de l'OIBT demeure détaché au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, avec pour mission d'exécuter les fonctions de responsable principal des échanges pendant deux ans (2011-2013).

20. À sa huitième session, le Forum est convenu d'élaborer une stratégie visant à promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, en matière de gestion durable des forêts, tout en observant que la coopération Sud-Sud ne pouvait remplacer, mais devait plutôt compléter, la coopération Nord-Sud. En conséquence, en décembre 2009, le secrétariat du Forum, en collaboration avec l'OIBT, a organisé un atelier de réflexion d'une durée de deux jours, dont l'objet était de déterminer les composantes de base d'une stratégie sur la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de gestion durable des forêts, pour examen par le Forum à sa neuvième session. Au total, 23 délégués

représentant 15 pays et 4 organisations internationales et nationales ont participé à l'atelier en question.

21. Les participants ont réfléchi, entre autres, à l'ossature possible d'une coopération en matière de gestion forestière durable et aux arrangements institutionnels régionaux et sous-régionaux existants, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Commission des forêts d'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a été remarqué, en particulier, que ces entités avaient jusqu'à maintenant joué un rôle essentiel en facilitant les discussions et les échanges de données d'expérience en matière de gestion forestière durable, améliorant de ce fait la probabilité de succès de la coopération. Parmi les autres questions abordées durant l'atelier, on peut citer les éléments constitutifs d'une coopération et l'esquisse d'une stratégie en la matière, ainsi que les différents types de coopération nécessaires s'agissant de la gestion durable des forêts, de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Les modalités de la mise au point définitive de la stratégie de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de gestion durable des forêts ont été examinées et il a été souligné que le processus devait être ouvert et transparent et qu'il était nécessaire que le plus grand nombre d'États Membres possible s'y impliquent plus avant après ce premier atelier consultatif.

### **G. Année internationale des forêts**

22. Le secrétariat du Forum continue de s'employer à obtenir l'appui actif des États Membres, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des arrangements régionaux et des grands groupes dans le cadre des préparatifs du lancement de l'Année internationale des forêts (2011) et des manifestations prévues à ce titre. La coopération du Forum avec ces diverses organisations et entités est décrite dans le rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale des forêts (E/CN.18/2011/7).

## **IV. Implication des parties prenantes**

23. La participation des parties prenantes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts reste importante. À sa huitième session, le Forum a encouragé les États Membres et engagé le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à étudier les moyens d'accroître la participation des parties prenantes et de la société civile, y compris des communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, ainsi que des autres détenteurs de connaissances traditionnelles concernant les forêts, aux futures sessions du Forum.

24. Tout au long de 2009 et de 2010, le secrétariat du Forum a organisé régulièrement des consultations avec les coordonnateurs des grands groupes, notamment afin de préparer la présente session. À la huitième session du Forum, les représentants des grands groupes ont présenté leurs points de vue lors d'une table ronde sur les forêts, les femmes et le bois de feu. Ils ont également notablement contribué aux travaux du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier, réuni à Nairobi en septembre 2010. Les grands groupes ont participé aux décisions dans un esprit d'ouverture, aux

côtés des experts gouvernementaux, et ont soumis leurs propositions et leurs observations sur les thèmes examinés à la réunion du Groupe spécial.

25. Afin d'étoffer le rôle joué par les parties prenantes dans le cadre des travaux du Forum et de progresser sur la voie d'une gestion forestière durable, les grands groupes ont mis sur pied une initiative à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui a fait l'objet d'une réunion tenue du 26 au 30 juillet 2010 à Accra, sur l'application de la gestion forestière durable à la réduction de la pauvreté et au renforcement de l'approche multipartite au sein du Forum. Sur la base de cette initiative, les représentants des grands groupes ont mis au point de façon coordonnée et ciblée leur contribution à la neuvième session du Forum et leurs recommandations pratiques respectives à son intention. Dans un esprit de collaboration, ils ont décidé de présenter conjointement trois documents de travail reflétant leurs vues sur les trois thèmes subsidiaires de la neuvième session du Forum (E/CN.18/2011/9/Add.1 à 3), plutôt que de remettre chacun de leur côté un document sur chaque sujet – exemple de coordination vraiment remarquable.

## **V. Initiatives à l'appui du Forum menées par des pays ou des organisations**

26. Les initiatives menées par des pays ou des organisations ont conféré une dimension supplémentaire aux travaux du Forum. À sa sixième session, ce dernier avait recommandé que les questions inscrites au programme de travail pluriannuel soient étudiées par les entités associées à ces initiatives. À sa septième session, le Forum a recommandé que les réunions organisées au titre des initiatives menées par des pays, des organisations ou des régions à l'appui de ses travaux se concentrent sur les thèmes constitutifs du programme de travail pluriannuel pour 2007-2015. Ces initiatives contribuent notablement à mettre en relief les travaux du Forum et les experts recrutés dans ce cadre font des observations précieuses qui nourrissent sa réflexion. Le secrétariat du Forum continue de s'employer à apporter sa contribution et ses avis en ce qui concerne l'ensemble des initiatives organisées à l'appui des travaux du Forum.

27. À sa huitième session, le Forum a décidé de continuer de promouvoir et de faciliter le dialogue et la coopération régionaux et sous-régionaux sur les forêts, y compris au moyen d'initiatives nationales et régionales, afin d'accroître les contributions régionales et sous-régionales à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et aux futures sessions du Forum dans le cadre du programme de travail pluriannuel. Au cours de la période comprise entre les huitième et neuvième sessions, des réunions ont été organisées au titre de quatre des initiatives menées à l'appui du Forum.

28. En novembre 2009, une réunion internationale d'experts sur le thème « Des forêts pour les êtres humains : le rôle des programmes forestiers nationaux et de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts – initiative menée par des pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts », parrainée par la Chine, l'Autriche, l'Allemagne, la Finlande et les États-Unis d'Amérique et appuyée par un certain nombre d'organisations internationales, a eu lieu à Guilin (Chine). Cette réunion a été l'occasion pour les experts d'échanger des données d'expérience et des enseignements tirés de l'utilisation de programmes forestiers nationaux aux fins d'une gestion durable des forêts et en tant qu'outil

d'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, l'objectif d'ensemble étant de renforcer la contribution des forêts au bien-être des populations. Les experts ont fait un certain nombre de recommandations à l'intention du Forum et souligné la nécessité de renforcer les mécanismes d'appui internationaux afin de faciliter la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le financement d'une gestion forestière durable.

29. En juillet 2010, un atelier multipartite à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts a été organisé à Accra sur le thème « La gestion durable des forêts au service de la lutte contre la pauvreté : renforcer l'approche multipartite au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts ». L'objectif de cet atelier était de rendre encore plus efficace la participation des grands groupes à l'élaboration des politiques, de déterminer les forces et les faiblesses du dialogue multipartite associé au Forum et de formuler des recommandations spécifiquement destinées à accroître l'efficacité de ce dialogue. Il y a été pris acte des efforts déployés par les États Membres et les parties prenantes pour progresser sur la voie d'une gestion forestière durable par l'entremise du Forum et élaborer un ensemble de recommandations essentielles sur le statut d'occupation, l'accès et le partage des avantages, les connaissances traditionnelles ayant trait aux forêts, les entreprises forestières implantées localement et la prise en main par les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés de la gestion durable des forêts.

30. En septembre 2010, un atelier d'experts tenu à Oaxaca (Mexique) sur le thème « La gouvernance des forêts et le programme REDD en Amérique latine : les nouveaux enjeux » a cherché à déterminer des tendances et à faciliter l'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés de la pratique de la gestion forestière durable, de la gouvernance des forêts et de la décentralisation à la lumière de REDD plus; à faire le point sur les possibilités d'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de vie des pauvres, ainsi que les menaces qui pèsent sur les uns comme sur les autres; à contribuer directement à la neuvième session du Forum. Parmi les principales recommandations adressées à ce dernier, on peut citer l'appui au renforcement de la participation des populations locales, y compris les peuples autochtones et les femmes, la prise de décisions, le partage des avantages et la préservation des valeurs culturelles et sociales locales au moyen d'une gestion forestière durable et de la mise en œuvre de REDD plus; à promouvoir des synergies entre les activités menées dans les forêts au titre de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ces changements, au moyen de la gestion forestière durable.

31. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tiré profit de ces initiatives et d'initiatives précédentes prises par les pays et par des organisations internationales et des grands groupes à l'appui de ses travaux. À la lumière des données d'expérience et des enseignements tirés des initiatives menées par des pays, des organisations ou des régions afin de contribuer de manière encore plus ciblée aux travaux du Forum, le Bureau de sa neuvième session a élaboré un projet de directives applicables à de telles initiatives, pour examen par le Forum. Ces directives, qui figurent en annexe au présent rapport, s'inspirent de décisions et de résolutions adoptées par le Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts.

## **VI. Coopération avec les partenariats et les processus régionaux et sous-régionaux**

32. Le secrétariat du Forum continue d'appuyer les processus régionaux et internationaux, parmi lesquels le Partenariat asiatique pour les forêts, le Réseau Asie-Pacifique pour la gestion forestière durable, le Forum forestier africain, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le Processus de Montréal, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, le Processus de Téhéran sur les pays à faible couvert forestier, le Réseau international des forêts modèles, un certain nombre de processus de gouvernance et d'application de la législation en matière de forêts, Forest Europe et d'autres processus régionaux reposant sur l'application de critères et d'indicateurs, et de collaborer activement avec l'ensemble de ces processus. On trouvera des éléments d'information sur la coopération du Forum avec les partenariats et processus régionaux et sous-régionaux dans le rapport du Secrétaire général consacré à la contribution des régions et des sous-régions (E/CN.18/2011/3).

## **VII. Questions devant être examinées plus avant**

33. Une coopération accrue et la coordination intersectorielle des politiques et des programmes sont primordiales pour une gestion forestière durable, l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et l'accomplissement des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, en particulier en raison de l'existence de divers instruments, institutions, programmes et processus axés sur les forêts. Lorsqu'ils se pencheront sur les liens existant au plan intersectoriel à l'échelle internationale, régionale, sous-régionale et nationale, les pays souhaiteront peut-être prier le Secrétaire général :

**a) De continuer d'examiner les corrélations entre les forêts et les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, lors de réunions régionales en rapport avec ces questions, y compris les réunions régionales consacrées à la mise en œuvre, dans le contexte d'un développement économique, social et environnemental durable;**

**b) De faciliter l'incorporation des questions liées aux forêts dans les travaux des commissions régionales et de favoriser une collaboration et une coopération plus étroites avec d'autres organismes et mécanismes régionaux et internationaux, tels que les organes conventionnels régionaux, les commissions régionales des forêts de la FAO et les banques régionales de développement;**

**c) D'envisager de prendre en compte et de renforcer les activités liées à l'Année internationale des forêts (2011);**

**d) D'appuyer les initiatives des grands groupes concernant le rôle des acteurs de la société civile et les moyens pour ceux-ci de coopérer avec le Forum et à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, en tant que contribution à la neuvième session du Forum, afin de renforcer l'implication des parties prenantes dans la dynamique du Forum;**

e) De déterminer, lorsqu'il examinera les liens existant aux niveaux régional et sous-régional, déterminer de quelle manière le Forum peut amener les organisations régionales et sous-régionales à renforcer la participation régionale aux activités touchant les forêts.

34. Le Partenariat de collaboration sur les forêts apporte un appui capital à l'action du Forum en renforçant la coopération et la coordination entre les organisations qui en font partie. On pourrait explorer d'autres possibilités de coopération afin de diffuser plus largement un message commun sur la gestion forestière durable sur la base du cadre stratégique du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant les forêts et le changement climatique. Le Partenariat souhaitera peut-être étoffer encore ses activités de collaboration avec le Forum, notamment aux titres suivants :

a) Mettre en œuvre la résolution du Forum sur le financement forestier, en appuyant le processus de facilitation élaboré par le secrétariat du Forum et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et réfléchir à la possibilité de coopérer à l'exécution des composantes II et III du projet qui s'inscrit dans le processus de facilitation;

b) Continuer à fournir un cadre de base pour le renforcement de la coopération et de la collaboration entre le secrétariat du Forum et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, afin de faciliter l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et l'exécution du programme de travail pluriannuel du Forum;

c) Continuer d'élaborer et d'exécuter les activités conjointes ciblées qui ont trait à l'Année internationale des forêts (2011).

## Annexe

### **Projet de directives pour les initiatives à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts menées par des pays, des organisations, des régions ou de grands groupes**

#### **I. Antécédents**

Les réunions internationales d'experts à l'appui des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts organisées par des pays ou d'autres entités y contribuent de façon importante et extrêmement significative. Elles s'inscrivent dans le cadre d'initiatives qui constituent des mécanismes novateurs et uniques en leur genre dans le cadre du processus intergouvernemental qui régit les politiques forestières (Groupe intergouvernemental sur les forêts, Forum intergouvernemental sur les forêts et Forum des Nations Unies sur les forêts) et elles ont approfondi les connaissances existantes quant aux principaux enjeux associés à la gestion forestière durable et à la coopération internationale à cet égard. L'utilité de telles initiatives ne fait aucun doute, si l'on en juge par leur succès lorsqu'il s'agit de faire émerger un consensus et par le nombre croissant de réunions tenues par des pays, des organisations et des grands groupes qu'elles ont suscité au cours de la période récente. À la lumière de l'expérience acquise et des enseignements tirés au gré de la mise en œuvre d'initiatives menées par des pays, des organisations ou des régions, le Bureau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts a élaboré des directives applicables à de telles initiatives. Ces directives s'inspirent de résolutions et de décisions du Conseil économique et social, du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

#### **II. Directives pour les initiatives menées par des pays, des organisations, des régions ou de grands groupes**

L'objectif global de toutes les initiatives menées par un pays, une organisation ou une région est d'appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. Elles doivent donc être conformes aux directives suivantes :

- a) Elles doivent appuyer le programme de travail pluriannuel sur la base duquel sera défini l'ordre du jour de la session du Forum à venir, de sorte qu'une contribution de fond soit apportée aux débats thématiques de ladite session;
- b) Elles doivent être informelles, transparentes et participatives, ouvertes à tous les États membres du Forum, ainsi qu'aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux représentants des grands groupes, et la composition des entités qui y sont associées ne doit pas être limitée;
- c) Il faut veiller à ce que la représentation des pays impliqués soit équilibrée, reflète les intérêts et les vues de l'ensemble des parties prenantes, et une attention particulière doit être accordée à la participation de femmes;
- d) Les gouvernements et les organisations intéressées doivent faire connaître leur intention d'organiser des réunions au titre de ces initiatives lors des

sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, en établissant clairement un lien avec la session à venir et les conclusions escomptées de ses débats thématiques;

e) Au cas où le Forum n'aurait pas connaissance de l'intention d'un gouvernement ou d'une organisation de tenir une réunion lors d'une session ordinaire, ceux-ci doivent en informer le Bureau du Forum pendant la période comprise entre deux sessions;

f) Le secrétariat est membre du Comité directeur de chacune des initiatives;

g) Le coût des réunions organisées au titre des initiatives est à la charge des hôtes, des donateurs ou proviennent d'autres sources; ni le budget ordinaire de l'ONU ni le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts ne peuvent être utilisés à cette fin;

h) Lorsqu'une réunion est organisée au titre d'une initiative régionale, le membre du Bureau représentant la région par laquelle l'initiative en question est menée doit être invité à la réunion et y assister;

i) Les frais de voyage et les dépenses d'au moins un membre du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts doivent être inscrits au budget de l'initiative, et ce membre doit assister aux préparatifs de la réunion et à la réunion proprement dite;

j) Les réunions d'experts doivent donner lieu à la présentation d'un rapport au Forum, conforme aux directives établies par celui-ci;

k) Sur la base des comptes rendus et des rapports finals reçus par le Secrétaire général, un état récapitulatif des initiatives menées par des pays, des régions, des organisations ou de grands groupes, incluant une comptabilisation des dépenses, doit être établi et remis au Forum en session.

---